

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale des Pays de Laval et de Loiron

Ateliers thématiques – 2^{ème} session Débats sur le scénario de référence

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER
"ENVIRONNEMENT"

29 novembre 2011 – Salle du Verger à Montigné-le-Brillant



L'objectif de cette deuxième session d'ateliers est de permettre aux participants de s'appropriier le scénario qui a été choisi par les élus du Syndicat mixte comme cadre de référence pour l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ces rencontres sont également l'occasion de faire le point auprès des participants sur les avancées du projet SCoT depuis 2010 alimentées par les échanges et les observations recueillies lors de la première session des ateliers thématiques.

Date et heure : 29 novembre 2011 de 14h00 à 17h00

Elu référent : Jean-Paul SCHOEMANN

Animation de l'atelier : Arnaud CLEVEDE

Personnes présentes :

Christian BRIAND	Maire de L'Huisserie – Vice-président Laval Agglomération
Sylvain CHESNEAU	DDT 53
Arnaud CLEVEDE	Chargé de mission SCoT des Pays de Laval et de Loiron
Gilbert FAUCHARD	Président SIAEP Le Bourgneuf-la-Forêt
Michel FORTUNE	Maire du Bourgneuf-la-Forêt – Vice-président de la CCPL
Marcel GOHIER	SMACEL
Claude GOURVIL	Adjoint au Maire de Laval – Vice-président de Laval Agglo
Jean-Yves GRIOT	CODEV Pays de Loiron
Eric GUERIN	Espace Info Energie – H&D 53
Evelyne HENRY	Maire de Launay-Villiers
Maud LECHAT-SAHASTUME	DDT 53
Yves LETAILLEUR	Laval Agglomération
An LUONG	Chambre d'Agriculture 53
Jacques MAIGNAN	SB Jouanne
Didier MARQUET	SB Jouanne
Louis MICHEL	Chambre d'Agriculture 53
Patrick MUR	MNE
Annick RAGARU	Maire de Montflours – Vice-présidente de Laval Agglomération
Fabienne RICOU	CC Pays de Loiron
Jean-Paul SCHOEMANN	Maire de La Gravelle – Vice-président de la CCPL
Isabelle THIERY	Ville de Laval
Christophe VENTURINI	Agence de l'eau Loire Bretagne
Sylvie VIELLE	Adjoint au Maire de Louverné

Personnes excusées :

Thierry BAILLEUX	Adjoint au Maire de L'Huisserie
Olivier GIRMA	Laval Agglomération
Marc LAMARE	DGA Laval Agglomération, SG SM Pays de Laval et de Loiron
Véronique RIOU	SAGE Mayenne
Jeanne PRIOUX	SIAEP de Port-Brillet

1) Ordre du jour

Le Syndicat mixte du territoire des Pays de Laval et de Loiron a choisi de mettre en oeuvre une concertation ambitieuse pour élaborer son Schéma de Cohérence Territoriale. Les acteurs du territoire sont conviés à participer aux ateliers qui réunissent des élus, des techniciens, des personnes ressources et des spécialistes sur les cinq thématiques suivantes :

- Emploi et rayonnement du territoire
- Environnement
- Habitat et vie sociale, services de proximité
- Aménagement et organisation du territoire
- Déplacements et mobilité.

Les objectifs de cette réunion :

- Rappel des objectifs du projet SCoT des Pays de Laval et de Loiron
- Les principaux enseignements de la première session des ateliers thématiques du SCoT : les enjeux
- Présentation du scénario de référence
- Préciser, amender ou compléter le scénario de référence "Entre innovation et préservation : une action volontariste"

2) Les objectifs du SCoT

Dans le cadre de la loi portant "engagement national pour l'environnement" (ENE – loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010), le législateur a voulu donner aux SCoT le rôle de clé de voûte de l'aménagement durable avec un arsenal prescriptif renforcé. Parmi les principaux objectifs :

- Définir la politique d'aménagement du territoire pour les 15-20 prochaines années ;
- Assurer la cohérence entre les différentes politiques sectorielles d'aménagement de l'espace ;
- Développer les outils qui permettront de passer des objectifs aux résultats concrets ;
- Rendre opposable la politique d'aménagement du territoire prise à l'échelle intercommunale ;
- Généralisation des SCoT sur l'ensemble du territoire national au 1er janvier 2017 ;
- Révision du SCoT : 6 ans.

Ces objectifs s'accompagnent de nouvelles obligations et possibilités qui donnent aux SCoT des outils concrets en matière d'urbanisme et de planification :

- Obligation d'analyse de la consommation foncière au cours des 10 dernières années et objectifs chiffrés de limitation de cette consommation ;
- Régulation de l'urbanisation : en fonction de la desserte en TC, densité minimale de construction, ... ;
- Logement : le SCoT peut définir la répartition de l'offre par EPCI ou par commune ;
- Dorénavant, le SCoT précise les objectifs relatifs à l'équipement commercial et aux localisations préférentielles de l'équipement commercial et artisanal dans un Document d'Aménagement Commercial (DAC).

3) Les principaux enseignements de la première session des ateliers thématiques du SCoT

Le lancement de l'élaboration du SCoT des Pays de Laval et de Loiron a véritablement pris effet lors du Comité Syndical du 12 décembre 2009 avec l'écriture du **diagnostic socio-économique** et de **l'état initial de l'environnement**. Les constats issus de ces documents ont engendré des questions, formulées et débattues dans les **ateliers thématiques** organisés en novembre et décembre 2010. Cette démarche participative, pour laquelle de nombreux acteurs locaux du développement du

territoire des Pays de Laval et de Loiron, élus et techniciens, ont été associés, a abouti à la formulation de cinq enjeux autour d'une ambition : **construire l'attractivité du territoire**.

- Enjeu 1 : **Le dynamisme démographique**
- Enjeu 2 : **Des alternatives à l'étalement urbain**
- Enjeu 3 : **Un développement économique ouvert sur l'extérieur**
- Enjeu 4 : **La qualité de vie : clé de l'identité et de l'attractivité du territoire**
- Enjeu 5 : **L'intermodalité dans les déplacements**

Les acteurs du territoire sont à nouveaux mobilisés pour apporter des réponses à ces enjeux dans le cadre du choix d'un **scénario de référence** qui est le support du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire des Pays de Laval et de Loiron. L'étape de proposition de scénarios d'évolution s'inscrit en préalable à la réflexion et à la formalisation du projet de territoire. Son rôle est de faire réagir, d'ouvrir le débat sur les latitudes possibles d'aménagement selon des partis pris relativement caricaturaux mettant aussi en exergue les risques d'incohérence du projet à vouloir privilégier telle ou telle politique sectorielle. Pour élaborer le PADD du SCoT dans le cadre d'une réflexion prospective à l'horizon 20 ans, trois scénarios d'évolution probable ont été proposés. Ces trois scénarios ne montrent pas de rupture franche, mais sont issus d'une inflexion plus ou moins forte de la politique du territoire, autour de la notion de développement intégré.

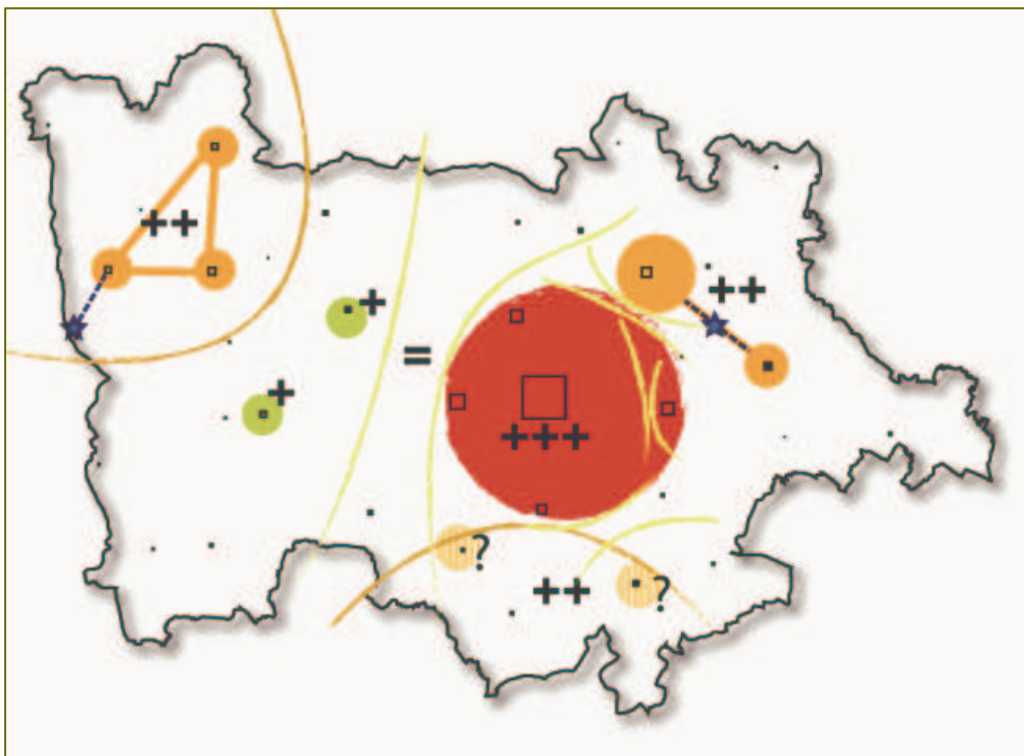
Avec pour objectif d'être « réalistes », ces scénarios proposent une représentation synthétique d'alternatives possibles : ils dégagent des contraintes et des marges de manoeuvre du territoire. S'ils apparaissent comme « probables », ils ne sont pas forcément tous « désirables » ou « souhaitables ». La comparaison de leurs effets a permis de mettre en évidence les atouts et fragilités des différents choix de développement tant du point de vue social, économique, qu'environnemental.

A l'issue de ce travail, un scénario a été mis en avant (choix politique) et retenu lors du Comité Syndical du 4 novembre 2011 : **"Entre innovation et préservation – une action volontariste"**.

4) Présentation du scénario de référence

(le document de présentation du scénario choisi est disponible sur le site www.agglo-laval.fr dans la rubrique SCoT)

"Entre innovation et préservation – une action volontariste".



→ Les principales caractéristiques du scénario

- La structuration par pôles du territoire ;
- Un territoire qui tire profit de ses infrastructures de communication ;
- Un territoire attractif par l'efficacité des transports en commun ;
- Une action volontariste en termes de développement économique ;
- Soutien à l'accueil de nouveaux arrivants et le maintien des populations ⇒ ralentissement du vieillissement de la population ;
- Développement des filières innovantes et des pôles de compétences ⇒ Identité économique + développement des emplois qualifiés ;
- Développement des activités qui s'appuient sur les ressources de l'espace rural.

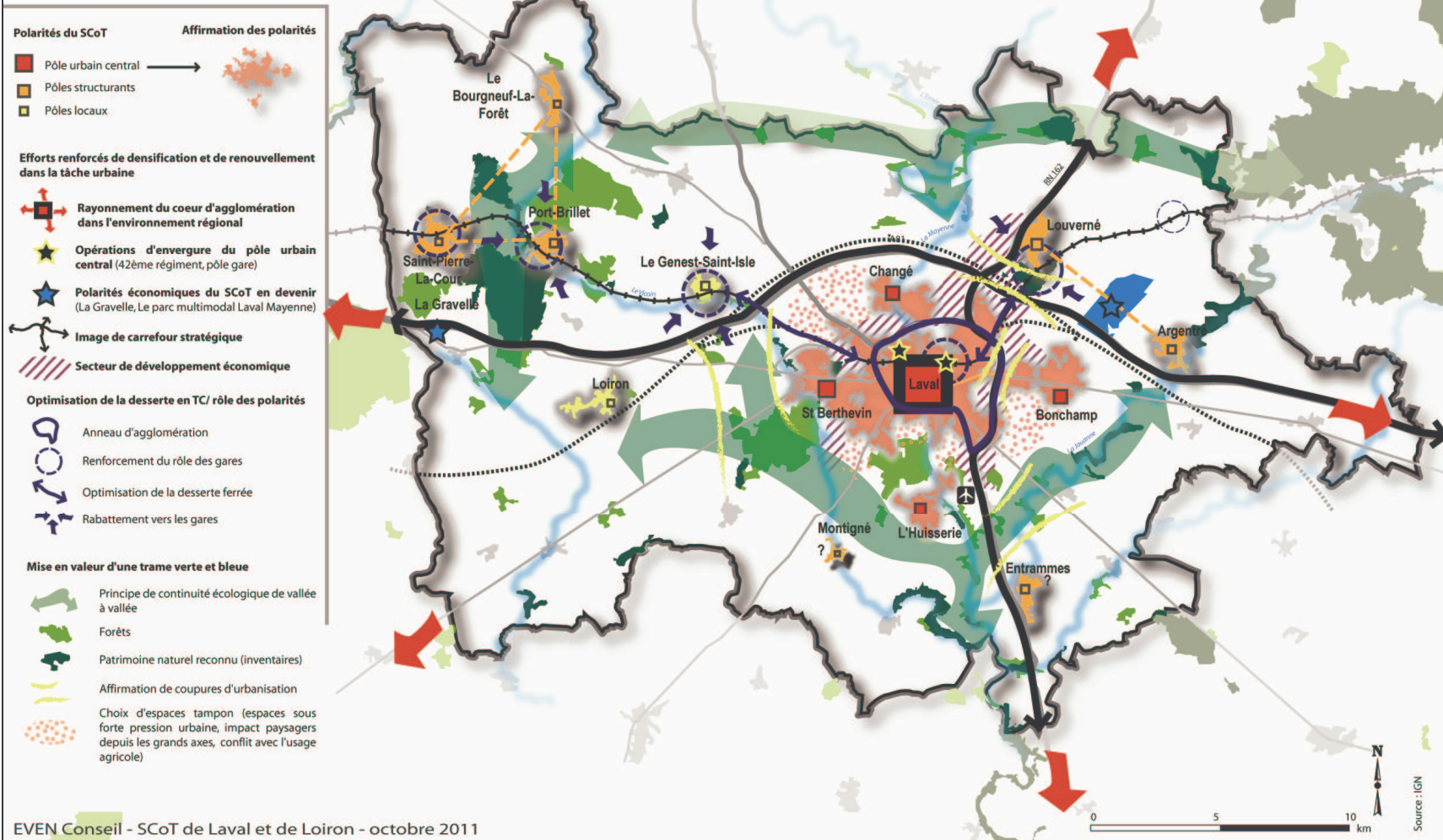
Nécessité d'une forte politique environnementale afin de contenir les effets des pressions de cette croissance pour ne pas remettre en cause les équilibres naturels.

→ Objectifs du scénario

- i. En termes de croissance démographique : + 30 000 habitants en 2030
 - ii. En termes de logements : + 23 000 logements en 2030
 - iii. En termes d'emplois : + 30 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030
 - iv. En termes de positionnement par rapport à Rennes, Angers, Nantes, Le Mans et Paris
 - Mobilisation économique sur le long terme : développement économique local et exogène;
 - Accroche au réseau d'infrastructures avec le déploiement des connexions externes ⇒ le territoire bénéficie d'une image de carrefour ;
 - Montée en gamme des filières et le développement des filières dites "métropolitaines" ⇒ Laval intègre un réseau et le territoire devient concurrentiel ;
 - Le territoire se dote de grands équipements d'envergure départementale ;
 - Développement des équipements et des services quantitativement et qualitativement en respectant une polarisation et une mutualisation efficace.
- En termes d'organisation et d'équilibres territoriaux :
 - Structuration du territoire en pôles et renforcement de la ville centre. Le Sud se dote d'un pôle structurant ;
 - La polarisation du territoire facilite l'optimisation de l'utilisation des transports en commun ;
 - Le pôle d'échange multimodal de la Gare est valorisé ;
 - La densification des secteurs stratégiques permet de limiter la consommation de l'espace ⇒ Ex.: Schéma de développement des zones d'activités ;
 - Recherche de qualité environnementale dans les opérations d'aménagement ;
 - Création de zones pérennes d'agriculture notamment dans le tissu urbain ;
 - Limitation de l'évasion commerciale par une amélioration qualitative et quantitative de l'offre.
 - En termes d'attractivité démographique :
 - Une croissance démographique forte avec une composante migratoire importante qui contribue à rajeunir la population ;
 - Accompagnement du développement résidentiel par de véritables politiques de maîtrise de la qualité des paysages et le développement des services ;
 - Une vie sociale qui s'organise avec l'application des principes d'urbanisation (densification, construire la ville sur la ville,...) ;

- Pression démographique accrue :
 - ⇒ mobilisation de la tâche urbaine existante ;
 - ⇒ TVB = identification d'espaces sensibles sur les secteurs stratégiques ;
 - ⇒ maîtrise des franges urbaines.

Scénario volontariste qui demande une attention particulière afin que le développement résidentiel et économique ne remette pas en cause la qualité du cadre de vie.



5) Echanges et réactions de l'atelier sur le scénario de référence

- **Quelle développement pour le territoire ?**

"La croissance n'est pas la solution, elle est le problème". Pierre Rabhi, à travers ces mots, entend que la croissance économique ne doit plus être la seule prise en compte pour déterminer et permettre le développement d'un territoire, quel qu'il soit, avec l'idée que nous devons apprendre à consommer mieux pour consommer moins. Produire et consommer localement, respecter la vie sous toutes ses formes, le refus de la compétitivité dans l'éducation, sont autant de principes que propose l'essayiste et philosophe français pour le développement des territoires.

Quelle croissance pour le territoire du SCoT des Pays de Laval et de Loiron ? La présentation du scénario de référence appelle trois remarques importantes : d'une part, misant sur une croissance forte de l'emploi, quel développement économique souhaitons-nous mettre en œuvre ? D'autre part, quelles nouvelles populations voulons-nous accueillir (jeunes actifs, retraités,...) ? Enfin, quel coût social aura le projet de territoire ? En se positionnant clairement sur des objectifs, les Pays de Laval et de Loiron se doit d'être ambitieux pour se démarquer dans un contexte où, en toute logique, tous les territoires désirent être attractifs et communiquent sur des atouts propres. Parallèlement, les acteurs locaux (élus et forces vives) doivent prendre conscience des forces / opportunités et faire confiance aux potentiels de développement de notre territoire.

En ce sens, il faut pouvoir communiquer sur la qualité de vie, qui repose essentiellement sur la qualité des paysages et sur l'aspect "vie à la campagne" des Pays de Laval et de Loiron tout en bénéficiant des services et équipements d'une agglomération de la taille de celle de Laval. Cela passe donc par une croissance en terme de reconquête de l'environnement à travers, par exemple, un travail sur les économies des usages. Le SCoT doit pouvoir être précis dans les délimitations des zonages (à la parcelle) pour que son application par les communes traduisent précisément un projet global. Il peut également zoner les espaces naturels et agricoles dans l'urbain.

Afin d'afficher clairement ce que l'on souhaite au niveau de l'environnement et de l'agriculture, il faut intégrer ces notions dans l'économie et dans la croissance économique globale que l'on veut insuffler au territoire. L'exemple de la mise en valeur des haies bocagères est donné lors de la rencontre. La valorisation économique des haies bocagères peut avoir comme effet positif pour l'agriculture d'empêcher la monoculture. Cette valorisation peut être initialement portée par une volonté politique de généraliser dans les équipements publics le chauffage au bois, permettant ainsi de véhiculer une image et de communiquer sur une politique environnementale forte. Cette communication peut ensuite servir au développement d'une filière qui passe par la connaissance des agriculteurs en termes d'entretien des haies. Par la suite, la généralisation de ce type de chauffage au sein des entreprises peut permettre de développer l'emploi dans la filière à partir d'un inventaire des haies (avec le soutien du Conseil général et de la Chambre d'Agriculture).

Quel projet agricole pour le territoire ? C'est une autre question à laquelle devront répondre les élus dans l'écriture du projet du SCoT des Pays de Laval et de Loiron. L'ensemble des participants s'accordent sur l'importance de maintenir le bocage : la Mayenne doit rester une terre d'élevage. La valorisation des haies participe à cette volonté.

Les espaces périurbains doivent impérativement préserver leur ruralité. L'agriculture périurbaine doit être soutenue dans le but, d'une part, de développer les rapports entre la ville et la campagne en facilitant les activités de vente directe et, d'autre part, en proposant une mixité dans la vocation des espaces. Pour cela, il faut avoir une visibilité foncière, objectif du SCoT, qui permet d'anticiper les transformations des usages tout en instaurant un dialogue avec les acteurs concernés. Le projet de territoire qui se dessine à travers le scénario de référence implique, certes, une consommation de l'espace, mais dont l'intensité sera contenue en proposant des politiques sectorielles rigoureuses en matière de développement durable. Toutefois, en ce qui concerne l'activité agricole, le maintien ou l'installation d'une exploitation en lisière d'agglomération, et donc sur des espaces soumis à une forte pression foncière, devra répondre à une viabilité agronomique et économique.

- **La trame verte et bleue (TVB)**

En termes de reconquête de la biodiversité, la trame verte et bleue pourrait s'articuler en trois axes : récréation des connexions, récréation des milieux, requalification d'espaces. Ces récréations / requalifications pourraient s'appuyer sur des zones sources, telles les zones humides.

Au niveau des connexions entre les milieux à préserver, il faudra être vigilant et prendre en compte les déplacements de la faune en réunissant les données sur les migrations. D'autre part, l'impact de la LGV Bretagne – Pays de la Loire doit avoir des mesures compensatoires pour les exploitants agricoles mais également pour les espaces naturels en termes de requalification d'autres secteurs et en mettant en connexion des milieux qui ne le sont plus.

Dans le cadre du SCoT, il apparaît difficile de délimiter ces milieux à la parcelle. Néanmoins, il faut se donner les moyens d'être précis afin d'être efficace dans la lutte contre l'étalement urbain et dans la préservation des espaces sensibles.

La définition de la trame verte doit également passer par la définition et la délimitation des champs urbains au niveau des franges urbaines et en lisière d'agglomération. Pour être pertinent, ce zonage doit se faire en repérant l'intérêt agronomique des sols pour y maintenir l'activité agricole. Pour ce qui est des coupures vertes n'ayant pas de vocation agricole, il s'agira de définir l'activité humaine que l'on souhaite voir s'y développer (loisirs,...).

- **Polarisation, densités et habitat**

Le scénario retenu présente une polarisation forte du territoire du SCoT des Pays de Laval et de Loiron. Des polarités structurantes ont été identifiées. Elles accueilleront une part importante de la croissance démographique dans le but de limiter la consommation de l'espace.

Le SCoT devra proposer des densités minimales de logements dans les futures opérations d'aménagement en respectant et en étant cohérent avec la structuration territoriale du scénario de référence. L'exigence sera donc d'autant plus importante si l'on considère un pôle structurant qu'un pôle local ou encore une commune rurale. Ces prochaines opérations devront proposer des nouvelles formes urbaines dans un objectif de densification et de construire sur la ville. Il sera nécessaire de communiquer sur ces pratiques de restructuration urbaine qui proposeront d'avantage de logements intermédiaires et collectifs.

La vie à la campagne est l'une des clefs de l'attractivité du territoire. Ce mode de vie sous-entend un besoin ou plutôt une volonté d'espace. Les réponses apportées par le scénario de référence est une croissance démographique maîtrisée pour les communes rurales et périurbaines (hors pôles) avec là encore une densification du bâti. Il s'agit d'une nouvelle culture de l'habitat vers laquelle il faudra amener les habitants et les nouveaux arrivants.

Que ce soit dans les villes ou dans les bourgs, la mise en œuvre d'une politique de densification de l'habitat doit s'appuyer sur un observatoire qui permettrait de répertorier les dents creuses. L'intérêt de connaître les potentialités de densification donne la possibilité au SCoT de prévoir les nouvelles zones à ouvrir pour l'urbanisation. Des solutions concernant la gestion de l'eau, la gestion des déchets, les déplacements,... devront être obligatoirement intégrées et proposées dans les prochaines opérations d'aménagement. Pour les déplacements, la structuration du territoire qui s'appuie sur les communes desservies par la ligne TER est une des réponses possibles à la diminution de l'utilisation de la voiture.

6) Les suite de la démarche

- **Présentation aux Conseils de Développement du scénario de référence**
1^{er} trimestre 2012
- **Lancement de l'écriture du PADD**
Janvier 2012
- **Exposition itinérante : recueil avis de la population**
Février 2012
- **Concertation : 3^{ème} session des ateliers thématiques**
Avril 2012
- **Proposition de PADD**
Juin 2012